

Alessandro Pelizzari, secrétaire régional d'UNIA à Genève, partenaire du GTE, revient sur la hausse du franc suisse et ses conséquences sur l'économie suisse.

Franc fort : impact économique et droits des travailleurs

Avec la décision de ne plus soutenir le cours de 1,20 franc pour un Euro en début de l'année, la Banque nationale suisse (BNS) a rajouté un élément d'insécurité à un marché du travail déjà tendu depuis le vote du 9 février dernier « contre l'immigration de masse ». Si les effets sur l'emploi dans l'industrie genevoise sont encore incertains, de nombreux employeurs tentent de reporter les risques de la fluctuation du taux de change sur les travailleurs.

Action symbolique sur la place Fédérale à Berne.



En supprimant le taux plancher à 1,20 franc pour un Euro, la Suisse est devenue du jour au lendemain 20% plus chère pour l'étranger. Ce choix, salué par la plupart des commentateurs politiques comme inévitable face à la politique monétaire expansive de la Banque centrale européenne, a toutefois été vivement critiquée par l'Union syndicale suisse comme « la faute politique et économique la plus grave de ces dernières décennies » et une capitulation devant les spéculateurs et les milieux financiers.

L'impact sur le marché du travail

En effet, les effets sur l'industrie d'exportation et le secteur touristique se feront sentir, à moyen terme, à coup de suppressions de dizaines de milliers d'emplois. Le maintien d'une politique interventionniste sur les marchés des devises aurait quant

à elle été soutenable. La majorité des banques centrales pratiquent en favorisant ainsi les exportations, et la BNS elle-même l'a toujours fait dans le passé, en rattachant le franc suisse à la Deutschemark jusqu'à l'introduction de l'Euro, en baissant ensuite les taux d'intérêt lorsque le taux de change tombait à 1,50 franc pour 1 euro avant d'introduire un véritable taux plancher en 2011.

Pour l'industrie d'exportation et le secteur du tourisme genevois, les conséquences pourraient donc être importantes à terme. La comparaison avec 2011, quand le franc avait subi une augmentation similaire, appelle pourtant à une certaine prudence face à des mesures précipitées. En effet, l'appréciation du franc d'environ 30% n'avait pas fait chuter brutalement les exportations, notamment parce que certains exportateurs restent largement insensibles à la force du franc (c'est le cas de l'industrie horlogère et pharmaceutique), qu'ils peuvent équilibrer le renchérissement par la baisse des prix des matières importées ou parce qu'ils ne subissent les effets que sur le long terme (notamment dans l'industrie des machines). L'industrie immédiatement touchée comme le papier ou le textile, n'est pas ou peu présente à Genève. Ainsi, comme le note l'OCSTAT, « en 2011, le commerce extérieur genevois a résisté au ralentissement de l'économie mondiale et à la poussée du franc », avec des taux de croissance à deux chiffres. Et pour le premier semestre 2015, l'industrie d'exportation genevoise a carrément enregistré une hausse record.

Baisses de salaires et augmentation du temps de travail

Cette situation plutôt confortable n'empêche toutefois pas certaines entreprises de vouloir profiter de la crise du franc pour tenter d'imposer des péréorations des conditions de travail de leur personnel. Si le cas particulièrement frappant d'une entreprise active dans l'importation de volaille qui voulait baisser les salaires aux frontaliers avait beaucoup fait parler la semaine qui a suivi

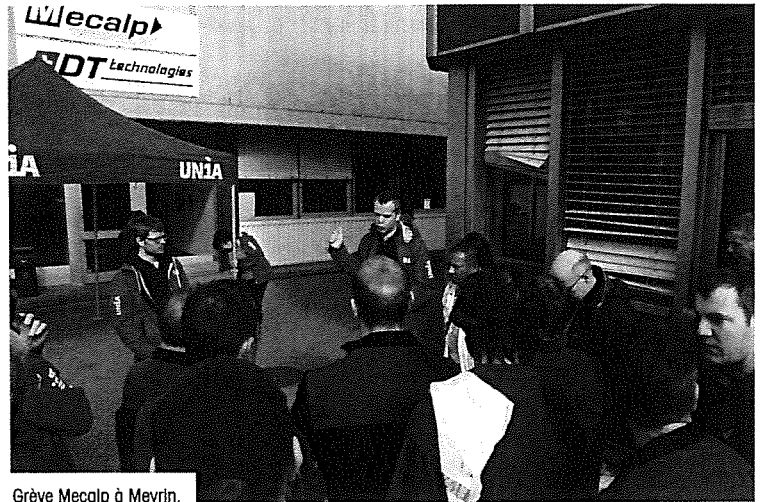
l'annonce de la BNS, c'est dans le secteur des machines toutefois que les attaques se sont multipliées depuis janvier, avec des tentatives de baisses de salaire ou des menaces de licenciement. Unia Genève a dû intervenir à plusieurs reprises évitant le pire, mais une demi-douzaine d'entreprises ont été recensées ayant fait signer aux commissions du personnel des accords d'augmentation du temps de travail.

Il est important de rappeler que tout n'est pas permis : la baisse des salaires pour les frontaliers est tout simplement interdite, car elle contrevient au principe d'égalité de traitement stipulé par l'Accord de libre circulation des personnes avec l'Union européenne. Mais une baisse généralisée pour l'ensemble du personnel, frontalier et résident, n'est pas pour autant admise dans tous les cas : Ainsi, la répercussion du risque entrepreneurial sur le seul personnel est interdite par le Code des obligations (article 324 CO) et ne peut être modifiée ni par un contrat de travail individuel ni par une convention collective de travail (CCT). C'est précisément de répercussion du risque entrepreneurial qu'il s'agit lorsqu'un cours du change défavorable remet en cause les perspectives de recettes d'une entreprise et que celle-ci veut se décharger sur son personnel.

Plus généralement, une modification unilatérale du contrat de travail sans respect des règles du congé-modification est considérée abusive, notamment si l'employeur ne présente pas objectivement les raisons de congés-modifications, en se basant sur les livres de comptes, l'évolution des carnets de commandes, etc. Et s'il est vrai que dans certaines conventions collectives, il est admis d'augmenter le temps de travail en temps de crise sans aucune compensation salariale, la plupart des entreprises qui évoquent cette possibilité ne sont pas frappés par la crise. Il est dans tous les cas conseillé de refuser toute modification du contrat de travail sans demander un délai de réflexion durant lequel les syndicats sont à disposition pour tout conseil en la matière.

Pour un fonds d'aide cantonal

De plus, dans le contexte actuel, une baisse des salaires serait un contre-sens économique, car elle plomberait la demande intérieure qui, jusqu'ici, a soutenu la conjoncture. Aussi, elle ne résout pas le problème du franc fort car, étant donné que les salaires ne représentent que 20% des coûts totaux, les baisser dans l'industrie ne réduirait dans les faits guère les coûts des entreprises. Et surtout, tous les salariés n'ont pas profité de la même manière ces dernières années de la conjoncture extrêmement



Grève Mecalp à Meyrin.

favorable. Le salaire médian dans l'industrie pharmaceutique, tout comme dans l'industrie des machines, est ainsi en recul depuis 2010. Alors que les patrons souhaitent faire payer aux ouvriers les conséquences possibles du franc fort, les inégalités salariales n'ont cessé de se creuser au cours des dernières années et les dividendes versés aux actionnaires n'ont jamais été aussi élevés qu'en 2014. L'augmentation des dividendes des vingt principales entreprises du SMI était de l'ordre de 10% par an depuis 2009 pour atteindre près de 36 milliards de francs en 2014. C'est pourquoi les délégués du secteur industrie d'Unia Genève ont demandé en février aux autorités genevoises de soutenir les entreprises qui ont réellement subi l'impact du franc fort. Il a été suggéré que ce soutien pourrait prendre la forme d'un fonds d'aide cantonal fournissant des subventions ciblées, des prêts ou des cautionnements pour maintenir l'emploi menacé et assurer les entreprises contre les fluctuations sur les marchés des devises, en contrepartie de garanties fournies par les entreprises (en termes de transparence totale sur les affaires, de gel de paiement de dividendes et d'intérêts débiteurs envers les banques et de protection contre les licenciements notamment). Au mois de juin, le conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un projet de loi allant dans ce sens, prévoyant des instruments d'aides supplémentaires aux mécanismes déjà existants dans le cadre de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), et notamment une compensation des risques de change et la prise en charge d'intérêts pour des entreprises d'exportation touchées directement par le renchérissement du franc.

UNIA

Pour tout contact :

Permanences syndicales : Ch. Surinam 5 (tous les jours 16h-18h).

Permanences transfrontalières dans les locaux du Groupement transfrontalier européen **tous les jeudis** :
à Annemasse - 50 Rue de Genève, de 14h-17h et à Saint-Genis-Pouilly - 62 Rue de Genève, de 16h30 à 18h.
geneve@unia.ch, 0848 949 120, geneve.unia.ch

